

PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE DE LA VIENNE

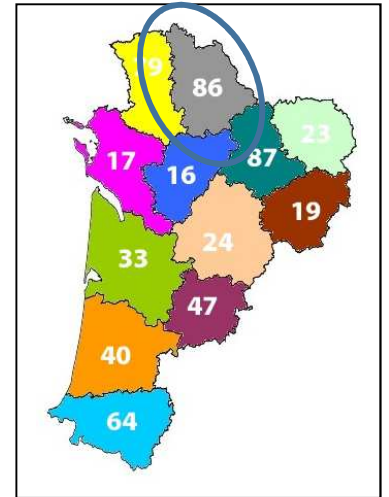
Année de réalisation : 2015

Durée de validité : 2015-2024

Organisme(s) en charge de l'élaboration : DDT 86

Financeur : DRAAF

Diffusion : professionnels forestiers et de secours incendie



Format : document papier – pdf disponible

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Protection-de-la-foret-contre-les-incendies/PDPFCI-BD>

Territoire couvert : Département de la Vienne

Type de propriété étudiée : Publique et Privée

Echelle de travail : découpage en sylvoécotopes

Animation : DDTM 86

Contenu :

L'analyse et la différenciation des risques sont les principales problématiques traitées par le PDPFCI.

Il se compose de trois points principaux :

- Rapport de présentation :
 - o Diagnostic de situation comprenant une évaluation de la stratégie dans la lutte contre les incendies, une description et évaluation du dispositif de prévention et surveillance de lutte contre les incendies et une description et analyse des méthodes et techniques employées.
 - o Bilan descriptif des incendies intervenus depuis sept ans et une analyse des principales causes.
- Document d'orientation : précise pour la durée du plan :
 - o Les objectifs prioritaires à atteindre en matière de diminution des causes principales de feux, d'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.
 - o La description des actions envisagées pour atteindre les objectifs.
 - o La nature des opérations.
 - o Les territoires prioritaires en termes d'élaboration de Plans de Prévention des Risques Naturels.
 - o Les structures ou organismes associés à la mise en œuvre des actions.
 - o Les critères ou indicateurs nécessaires au suivi de la mise en œuvre du plan et son évaluation.
- Documents graphiques : permettent d'illustrer les propos soutenus :
 - o Délimitent chaque massif forestier en précisant leur taux de risque face aux incendies.

- Indiquent les aménagements et équipements préventifs existants et ceux dont la création ou modification est programmée et susceptible de l'être.
- Localisent les territoires à doter en priorité d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Multifonctionnalité : OUI

Taux de réalisation : NON.

Cartographie des Projets : NON

Coûts : NON

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Réalisation d'un plan de massif de la Guerche et de la Groie en 2007 et le lancement d'une étude pour le massif de Charroux en 2013.

La DDT devrait se charger d'effectuer la cartographie des massifs à risques au rythme de 2 massifs par an.

Freins :

- Pas de diffusion ne de suites au plan de massif de la Guerche et de la Groie.
- Aucune réflexion lancée pour les autres massifs.

Leviers :

- Mise en place cartographie des massifs par la DDT.
- Déterminer les besoins des différents massifs.

Tableau n°7 : Massifs à risque du département de la Vienne

Massif	Surface totale	Surface boisée
Bois de Charroux	1 053 ha	660 ha
Bois de Chitré	1 823 ha	1 326 ha
Bois de Colombiers – Beaumont	814 ha	480 ha
Bois de Fontevraud	1 845 ha	1 308 ha
Bois de la Mothe Chandenières	614 ha	398 ha
Bois de la Pique Noire	1 947 ha	1 336 ha
Bois de la Vayolle	1 767 ha	1 090 ha
Bois du Four à chaux	481 ha	265 ha
Brandes de Montmorillon, Sainte-Marie et de Pierre-là	2 848 ha	1 897 ha
Forêt de la Guerche et de la Groie	6 172 ha	4 480 ha
Forêt de la Roche Posay	1 609 ha	818 ha
Forêt de Lussac	1 194 ha	700 ha
Forêt de Moulière	8 765 ha	6 445 ha
Forêt de Sossais	863 ha	503 ha
Forêt de Thuré et de Vellèches	5 140 ha	3 055 ha
Forêt de Verrières	1 733 ha	1 183 ha
Forêt de Vouillé Saint-Hilaire	3 651 ha	2 518 ha
Forêt Domaniale de Châtelleraut	1 091 ha	802 ha
Total	43 410ha	29 264 ha

Carte n°14 : Carte de l'aléa

